

## **« Les parents dans la ligne de mire du MEQ : Entre inquiétudes et voix qui nuancent »**

*Le Familier*, Vol 27, no. 2-3, été-automne 2002

Par Judith Poirier

*La chronique Éveil à l'écrit étend ses ailes aujourd'hui pour aborder l'objectif plus large du développement de « compétences » parentales inscrit dans certaines initiatives du réseau de l'éducation.*

Par l'adoption en mai dernier d'une première Politique de l'éducation des adultes, le gouvernement du Québec mettait sur papier de façon officielle sa volonté d'impliquer davantage les parents dans le projet éducatif de la collectivité québécoise. En effet, dans les orientations et mesures annoncées, quelques-unes insistent sur le rôle des parents en prévention de l'analphabétisme et du décrochage scolaire. On y apprend que, sous la gouverne du ministère de l'Éducation (MEQ), le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture financera de nouveaux projets et qu'un autre programme sera créé pour rejoindre les parents d'enfants de 6 à 12 ans. Parallèlement à ces actions, d'autres signes que le monde de l'éducation veut mieux rejoindre les parents s'observent dans les récentes initiatives des commissions scolaires.

Nos membres ont, en effet, été contactés ces deux dernières années par les services de l'éducation des adultes des commissions scolaires pour diverses actions en collaboration. Comme les parents ne semblent pas à l'aise d'aller à l'éducation des adultes, l'éducation des adultes a décidé d'aller à eux (et donc d'aller à la rencontre des organismes qu'ils fréquentent). Des commissions scolaires ont récemment créé pour eux de nouveaux programmes (ou cours) sur le « développement des compétences parentales ». Le thème de l'éveil à la lecture et à l'écriture est celui en vogue : « Mijote-moi une histoire », De A à Z, on s'aide! (le MEQ a fait une grande diffusion de ces outils de la commission scolaire Marie-Victorin), etc.

Si les organismes communautaires Famille (OCF) ont, de tout temps, travaillé en collaboration avec les autres organismes de leur communauté, la récente entrée en jeu des commissions scolaires sur le terrain de l'offre d'activités hors-écoles pour parents en inquiète plusieurs. Quel impact a l'arrivée des commissions scolaires avec leurs programmes, et surtout avec leurs ressources, sur le fragile équilibre entre les services publics et communautaires? Quels types de collaboration les commissions scolaires offrent-elles aux OCF? Avons-nous raison de nous inquiéter? Pour avoir un portrait plus clair de la situation et bénéficier des sages regards et analyses des OCF sur cette question, nous avons lancé une opération de consultation à l'échelle des 190 membres affiliés de la Fédération. Un petit questionnaire leur a été acheminé.

Parmi les réponses reçues, plusieurs OCF témoignent d'une réelle inquiétude. En effet, sur les 49 répondants à la consultation, plus de la moitié (59 %) se disent inquiets face aux initiatives des commissions scolaires. En comparaison, 23 % n'ont pas d'inquiétude et 18 % n'ont pas vraiment d'opinion sur la question.

## **Des inquiétudes**

Les réactions des OCF inquiets sont vives : « Les commissions scolaires touchent à des activités déjà offertes par les OCF »; « On entend parler de l'existence de programme de la commission par d'autres sources, tout se discute sans nous consulter ou nous impliquer »; « Avec les ressources financières et humaines dont elles disposent, nous ne sommes pas sur le même pied d'égalité. C'est encore un autre concurrent à surveiller. »; « C'est souvent des intervenants employés par des organismes communautaires qui offrent les formations, c'est une forme de contrat de service aux conditions et exigences de la commission scolaire et non du communautaire. »; « Elles ne tiennent pas compte des autres ressources du milieu, elles veulent tout contrôler », « Parce qu'elleS interviennent dans notre champ d'activités, que ce n'est pas leur mission et que nous luttons toujours pour notre reconnaissance »; « Elles essaient de refaire le monde sans tenir compte des organismes et des initiatives qui existent déjà », etc.

## **Des voix qui nuancent**

Les OCF qui voient les initiatives des commissions scolaires comme moins menaçantes portent à notre attention que : « Chaque acteur a sa place et cela nous permet de rejoindre plus facilement nos clientèles »; « Je ne crois pas qu'elles veulent prendre les mandats des OCF au même titre que certains CPE de la région »; « Cela vient compléter notre travail auprès des 6-12 ans », etc.

Certains nous rappellent qu'il faut faire attention et ne pas développer des attitudes corporatistes. C'est un peu comme les réactions face aux initiatives des CLSC, nous dit-on : « On dit des commissions scolaires ce que l'on dit des CLSC. Comme s'ils n'avaient pas d'affaire à offrir de services directs, c'est leur mission! ». En effet, certains nous rappellent que ce qui prime c'est qu'il existe des services pour les parents : « Dans notre région, il ne se passe pas grand-chose alors tout nouveau service est accueilli très favorablement ».

## **Les types d'initiatives observées**

Les types d'initiatives des commissions scolaires, selon les observations de nos membres, sont très divers. Plusieurs ont mentionné des programmes d'éveil au monde de l'écrit. Quelques uns ont mentionné le vénérable programme Passe-Partout (un programme de prématernelle avec quelques rencontres avec les parents), des soirées-conférences et des programmes pour parents d'adolescents.

Somme toute, le nombre d'initiatives relevées, quinze, est modeste. De plus, nos membres font une distinction importante entre les initiatives du service de l'éducation des adultes et celles des écoles primaires de leur territoire. Se connaissant réciproquement mieux, les relations semblent plus harmonieuses entre les OCF et les écoles : « Plusieurs conseils d'établissement des écoles nous interpellent pour que nous puissions offrir à même leur milieu des programmes aux parents et la commission scolaire est informée à chaque année de nos actions par les différentes directions d'école avec lesquelles nous travaillons ».

## **À propos de la collaboration**

Nos membres font état d'une diversité de types de collaboration. Les ententes vont du simple prêt d'un programme à l'octroi de ressources humaines, matérielles et financières. Entre ces deux pôles, on retrouve, entre autres, le prêt de locaux et le partage des rôles d'animation (souvent une formatrice de l'éducation des adultes s'occupant du volet parents et une de l'OCF s'occupant du volet enfants). Une des demandes souvent faites par les commissions scolaires est de leur référer des parents pour leurs activités.

Questionnés sur comment se vivent ces relations, les réponses des OCF varient de « Une très bonne relation, sans malaise », à « Nous avons déjà offert des activités en collaboration et ce fut très contraignant ». Ce qui ressort toutefois de notre consultation, c'est le petit nombre d'organismes qui ont offert conjointement des activités.

## **Qu'est ce qui se prépare?**

Selon nos membres, d'autres commissions scolaires se préparent à offrir des programmes ou activités s'adressant aux parents. On mentionne notamment l'offre prochaine de programmes pour les plus vieux ou plus généraux : « Vie de famille : de la discipline à l'amour » et « Programme jeune maman ».

## **Quelle place pour le communautaire?**

À l'analyse des premiers résultats de la consultation, on constate que l'expérience et l'analyse des uns et des autres diffèrent parfois beaucoup. La grande inquiétude, fondée sur des expériences difficiles, côtoie une bonne confiance (teintée toutefois d'une grande vigilance). Nous sommes heureux de constater que certaines commissions scolaires reconnaissent l'expertise des OCF en matière d'actions avec des parents et qu'elles établissent avec eux des relations harmonieuses.

Nous sommes aussi heureux que le gouvernement du Québec ait pris l'engagement dans sa politique de reconnaître légalement le rôle important que joue les organismes oeuvrant en éducation populaire. Il y souligne aussi l'expertise des organismes oeuvrant en éducation populaire et reconnaît que plusieurs adultes préfèrent apprendre dans l'action plutôt que de s'inscrire dans un établissement d'enseignement. Le flou cependant qui entoure la nouvelle

structure du programme de soutien aux organismes en éducation populaire nous inquiète. De quel soutien financier nos organismes bénéficieront-ils réellement? Quel sera le partage des mandats entre les divers acteurs?

Et les activités de prévention menées par les organismes communautaires en alphabétisation? Certains ne voient pas de risques de concurrence : « Nous ne rejoignons pas les mêmes familles ». Par contre, d'autres ont l'impression que certains organismes en alphabétisation clament être les experts dans le domaine (ce réseau d'organismes est lui aussi inquiet de voir les initiatives prises par les commissions scolaires dans ce domaine). Le flou dans le partage des mandats en prévention de l'analphabétisme risque de créer des tensions entre organismes qui, jusqu'à date, entretenaient de bonnes relations.

Comme vous le voyez, nous n'avons pas fini d'examiner la question. Cette consultation et cet article représentent l'amorce d'une réflexion rigoureuse. Une poursuite de la réflexion et une étude de stratégies d'action sont nécessaires. Et vous qu'en pensez-vous? Il est toujours temps de nous faire part de votre point de vue. Communiquez avec nous par téléphone au (450) 466-2538, par télécopieur au (450) 466-4196 ou par courriel : [fufamil@cam.org](mailto:fufamil@cam.org).

Un énorme merci aux OCF qui ont pris le temps de nous envoyer leur son de cloche.